

République Française



Ville de Draguignan

N°2023-188

| Membres                                |                     |         |
|--|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39                                     | 39                  | 37      |

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE  
FONCTIONNEMENT EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS SPORTIVES DRACÉNOISES  
ET DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

**PROCURATIONS :**

SOPHIE DUFOUR À MICHEL PONTE, HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

**ABSENTS :**

SOPHIE DUFOUR, HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

**Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**

**Publié le : 17 NOV. 2023**

## RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Par délibérations n° 2021-152 en date du 24 novembre 2021 et n° 2021-175 en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention « type » par laquelle la Commune met des agents municipaux à disposition d'associations sportives dracénoises et du Comité des œuvres sociales du Personnel Communal et du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, aux dispositions des articles L. 512-6 et suivants du code général de la fonction publique et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, ces associations ont l'obligation de rembourser à la collectivité d'origine les rémunérations et charges des agents mis à disposition.

Aussi et afin d'éviter de mettre ces différentes associations en difficulté financière, la Commune envisage de compléter les subventions qui leur ont été attribuées pour l'exercice 2023 par une subvention exceptionnelle de fonctionnement égale au montant de cette dépense supplémentaire, soit :

- 51 264,77 € en faveur de l'association « Dracénoise de Gymnastique Rythmique » ;
- 52 812,55 € en faveur de l'association « Dracénoise de Gymnastique Artistique » ;
- 6 790,86 € en faveur de l'association « Draguignan Var Handball » ;
- 86 167,98 € en faveur du Comité du Personnel de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ,

- Attribue les subventions exceptionnelles de fonctionnement suivantes :
  - 51 264,77 € en faveur de l'association « Dracénoise de Gymnastique Rythmique » ;
  - 52 812,55 € en faveur de l'association « Dracénoise de Gymnastique Artistique » ;
  - 6 790,86 € en faveur de l'association « Draguignan Var Handball » ;
  - 86 167,98 € en faveur du Comité du Personnel de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale.
- Dit que les crédits en dépenses seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2023 et les recettes correspondantes seront imputées à l'article 6419 du chapitre 013.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**

**Berger  
Levrault**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

|   |   |
|---|---|
| Numéro de l'acte :                      | 2023_188  |
| Objet :                                 | <b>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS SPORTIVES DRACÉNOISES ET DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL</b> |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes  |
| Date de la décision :                   | 2023-11-15 00:00:00+01  |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations   |
| Documents papiers complémentaires :     | NON   |
| Classification matières/sous-matières : | 7.5 - Subventions   |
| Identifiant unique :                    | 083-218300507-20231115-2023_188-DE  |
| URL d'archivage :                       | Non définie   |
| Notification :                          | Non notifiée  |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier  | Type            | Taille   |
|--|-----------------|----------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_188-DE-1-1_0.xml   | text/xml        | 980 o    |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : 2023-188.pdf<br>Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_188-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 141.4 Ko |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                           | Message                            |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 17 novembre 2023 à 10h14min43s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 17 novembre 2023 à 10h14min43s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 17 novembre 2023 à 10h14min54s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 17 novembre 2023 à 10h15min00s | Reçu par le MI le 2023-11-17       |